

CONGRÈS SUISSE D'AUDIT DE LA CHAMBRE FIDUCIAIRE

Le Congrès d'audit de la CHAMBRE FIDUCIAIRE s'est tenu à Berne durant toute la journée du 20 octobre 2014.

Des conférenciers prestigieux et des personnalités de renom appartenant à la profession ou issus des milieux économiques, politiques ou scientifiques ont débattu des sujets importants du moment pour la profession d'auditeur, comme, notamment, le développement de la gouvernance d'entreprise ainsi que la contribution de l'audit à celle-ci, l'indépendance du contrôle restreint, et, d'une manière plus générale, l'importance du rôle de l'audit et du développement du marché de la révision afin de garantir l'avenir de la branche.

Gouvernement d'entreprise - perspectives pour la Suisse

Prof. Dr Peter Forstmoser a commenté les changements les plus importants du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise récemment remanié et publié par economiesuisse. Les nouveautés sont des adaptations modérées et nécessaires. Sous la direction du Prof. Dr Reto Eberle et avec la participation de l'ancienne Conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold, le Conseiller aux Etats Konrad Graber, le Professeur Peter Forstmoser et l'avocate lic. iur. Ines Pöschel, il a ensuite été discuté du rôle du Comité d'audit. Il a également été question de la collaboration entre le conseil d'administration et l'organe de révision. Il est clairement apparu que le conseil d'administration a un intérêt vital pour un contrôle indépendant et d'une qualité très élevée. Une communication régulière et ouverte entre l'organe de révision et le Comité d'audit est centrale; elle est toutefois considérée comme devant être améliorée. Selon l'avis des participants au panel, il n'existe donc pas de nécessité de régulation immédiate du Comité d'audit en Suisse.

Audit - perspectives européennes

Lors de sa conférence, André Killesse, Président de la Fédération des Experts-comptables Européens (FEE), a jeté un éclairage sur les développements actuels de l'audit au niveau européen. Bien que, parmi les réflexions initiales en matière de régulation (cf. «Livre vert» sur l'audit), un petit nombre seulement d'idées ont été effectivement codifiées dans le Journal officiel de l'Union européenne, la branche doit néanmoins s'attendre à des changements. Une rotation des auditeurs externes sera, d'une part, instituée dans le segment des organisations d'intérêt public. D'autre part, ce même segment sera soumis à une restriction quant à la fourniture de services autres que d'audit. Il faudra encore attendre pour voir si la profession en Suisse sera concernée par une importation implicite de cette réglementation.

Contrôle restreint - la perspective nationale

Le contrôle restreint est la forme la plus répandue de l'audit d'états financiers en Suisse et constitue – par rapport à l'étranger – une spécificité purement helvétique. Les participants au panel issus de l'environnement des PME soulignent que ce genre de révision helvétique mérite des soins attentifs, tout en gardant une manœuvre d'évaluation professionnelle à l'avenir. A cet égard, Christoph Dolensky, Patrick Schacher, Claudio Boller, Christian Nussbaumer et Erich Kern étaient d'accord pour dire que le développement de la Norme relative au contrôle restreint (NCR) serait plutôt préjudiciable à la mise en pratique dans le domaine du contrôle PME. Des divergences subsistent sur certaines questions d'interprétation de notions juridiques imprécises, par exemple sur la question de savoir ce que désigne concrètement une «relation étroite» – portant atteinte à l'indépendance – entre le réviseur responsable et l'entreprise auditée.

Perspectives de développement pour l'audit

Le Congrès d'audit a aussi été l'occasion de réfléchir sur la question de savoir quelle pertinence est attribuée à l'audit. Dominik Bürgy, Président de la CHAMBRE FIDUCIAIRE, a présenté deux études actuelles à ce sujet. Alors qu'une enquête de l'Université des Sciences Appliquées de Zurich (ZHAW) publiée l'année dernière ne portait que sur les coûts de l'audit et de la révision, les deux études soutenues par la CHAMBRE FIDUCIAIRE donnent une vue d'ensemble plus positive.

D'une part, l'audit remplit une fonction économique globale. Sans révision, des déficits d'information se feraient sentir dans de nombreux domaines. Les différents acteurs du marché devraient eux-mêmes combler ces lacunes, ce qui entraînerait une augmentation correspondante des coûts de transaction (p. ex. lors de l'octroi de crédits). D'autre part, la révision permet d'éliminer des asymétries d'information, qui subsistent entre les diverses parties prenantes. Ce faisant, elle contribue de façon importante au bon fonctionnement du gouvernement d'entreprise.

De plus, l'audit augmente la qualité des comptes annuels. Selon une autre étude menée auprès des principales sociétés d'audit de Suisse durant la saison d'audit 2013/14, certains cas présentaient des erreurs notoires dans la présentation des comptes, alors que ces erreurs auraient nécessité la formulation d'une opinion d'audit avec réserve si elles n'avaient pas été corrigées. A cela s'ajoute le fait que les entreprises auditées procèdent régulièrement à des écritures ultérieures même lors de constatations d'audit matériellement peu importantes, ce qui confirme l'influence déterminante de l'organe de révision.

Perspectives de la CHAMBRE FIDUCIAIRE

La CHAMBRE FIDUCIAIRE ne souhaite pas des solutions partielles à des problèmes partiels, mais aspire à un concept général débouchant sur une solution globale pour l'ensemble du système de révision. Un tel concept global repose sur les piliers suivants: pour les demandeurs d'audits d'états financiers, la quantité durable de la révision est déterminante. Afin de garantir celle-ci, l'audit des états financiers doit être effectué par des spécialistes compétents. Une surveillance directe de l'Etat n'est appropriée que dans le segment des organisations d'intérêt public. Dans tous les autres segments, l'autorégulation est davantage indiquée. Dans ce contexte, la CHAMBRE FIDUCIAIRE souhaite également trouver une solution définitive à la problématique du contrôle en suspens par des pairs («peer review»). Elle s'engage également en vue de renforcer le contrôle restreint en tant que service indépendant créateur de valeur de haute réputation, et en vue de défendre la possibilité d'une approche de type «médecin de famille».

Pour toutes questions, s'adresser à:

Dominik Bürgy, Président de la CHAMBRE FIDUCIAIRE, portable 058 289 44 35
Dr Thorsten Kleibold, membre de la Direction, portable 079 705 10 63